

FINANCIÈRE DE TUBIZE

20
23

RAPPORT SEMESTRIEL - 30 JUIN 2023

Rapport de gestion intermédiaire du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le premier semestre de l'exercice 2023 et de rendre compte de notre gestion de la Financière de Tubize (la 'Société').

1. Evènements importants

1.1. Modification du référentiel de reporting financier

Jusqu'au 30 juin 2022, nous vous présentions les états financiers de la Financière de Tubize à la fois selon le référentiel IFRS et le référentiel du droit comptable belge. La présentation selon le référentiel IFRS était publiée sur base volontaire et ne résultait d'aucune obligation légale ou réglementaire.

Depuis le 31 décembre 2022, nous avons publié nos états financiers exclusivement selon le référentiel du droit comptable belge tout en l'enrichissant de notes complémentaires utiles pour la bonne compréhension de notre activité par toutes nos parties prenantes.

Par conséquent, nous vous présentons nos états financiers au 30 juin 2023 (ainsi que les chiffres comparatifs au 30 juin et 31 décembre 2022) selon le référentiel du droit comptable belge.

1.2. Événements importants survenus au cours du premier semestre 2023

Dividendes – La Financière de Tubize a encaissé le dividende afférent à l'exercice 2022 distribué par UCB (€ 93,2 millions) et a payé à ses actionnaires son propre dividende afférent à l'exercice 2022 (€ 38,3 millions), sur la base d'un dividende brut de € 0,86 par action, en croissance de 14,67% par rapport à l'an dernier.

Dettes – Au premier semestre 2023, la Société a tiré € 52,1 millions complémentaires sur les € 350 millions de lignes de crédit disponibles, afin de permettre l'acquisition de titres UCB supplémentaires. L'endettement bancaire de la société a ainsi atteint € 99,9 millions. La trésorerie résiduelle encaissée à la suite des dividendes reçus et payés ayant été affectée au remboursement partiel de la dette, celle-ci s'élève à € 47,9 millions au 30 juin 2023.

Acquisitions de titres UCB – La Société a acquis 649.750 titres UCB au premier semestre 2023, au cours moyen de € 79,96 et pour un montant total de € 52,0 millions, amenant ainsi sa participation dans UCB de 35,70% au 31 décembre 2022 à 36,04% au 30 juin 2023.

1.3. Impact de la pandémie du Covid 19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

La pandémie du COVID-19 (et ses conséquences économiques) et l'invasion de l'Ukraine par la Russie n'ont pas eu d'impact significatif sur les activités de la Société et sur ses états financiers durant le 1^{er} semestre 2023. La Société est, en effet, une mono holding ayant pour seul investissement une participation dans UCB et n'a donc aucune activité commerciale ou industrielle. La Société reste attentive aux développements tant de la pandémie du COVID-19 que du conflit en Ukraine pour évaluer tout impact financier éventuel sur la Société et/ou sur les résultats d'UCB. Il convient à cet égard de se reporter au contenu du rapport semestriel d'UCB.

1.4. Bilan et compte de résultats au 30 juin 2023 (non audités)

Bilan résumé

Actif	Notes	30-06-23	31-12-22
Actifs immobilisés		1.889.642.067	1.837.687.395
Immobilisations financières	1.4	1.889.642.067	1.837.687.395
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		1.889.642.067	1.837.687.395
Actifs circulants		1.645.540	1.118.241
Créances à un an au plus		-	1.361
Autres créances		-	1.361
Placements de trésorerie	1.6.1.	1.000.000	-
Autres placements		1.000.000	-
Valeurs disponibles		585.101	1.068.757
Comptes de régularisation		60.439	48.123
Total de l'actif		1.891.287.607	1.838.805.636

Passif		30-06-23	31-12-22
Capitaux propres	1.4	1.842.689.794	1.751.620.353
Capital		236.224.992	236.224.992
Capital souscrit		235.000.000	235.000.000
Prime d'émission		1.224.992	1.224.992
Réserves		1.424.129.708	1.424.129.708
Réserve légale		23.500.000	23.500.000
Réserves indisponibles		455.591	455.591
Réserves disponibles		1.400.174.117	1.400.174.117
Bénéfice reporté / à reporter		182.335.094	91.265.653
Dettes		48.597.813	87.185.283
Dettes à un an au plus		48.180.882	86.732.315
Dettes financières	1.6.2.	47.900.000	47.800.000
Dettes commerciales		225.005	195.931
Dettes fiscales, salariales & sociales		41.000	28.500
Autres dettes		14.877	38.707.884
Comptes de régularisation		416.931	452.968
Total du passif		1.891.287.607	1.838.805.636

Participation dans UCB

La Société a acquis 649.750 titres UCB au 1er semestre 2023, amenant ainsi sa participation dans le capital d'UCB de 35,70% au 31 décembre 2022 à 36,04% au 30 juin 2023. La participation dans le capital d'UCB est reprise au bilan à sa valeur d'acquisition pour un montant de € 1.889.642k au 30 juin 2023 contre € 1.837.687k au 31 décembre 2022, soit une valeur d'acquisition moyenne de € 26,96 par action au 30 juin 2023 (€26,46 au 31 décembre 2022). Le cours de bourse de l'action UCB au 30 juin 2023 s'élevait à € 81,20 (€ 73,56 au 31 décembre 2022).

Capitaux propres

Les capitaux propres passent de € 1.751.620k au 31 décembre 2022, à €1.842.690k au 30 juin 2023. Cette augmentation provient exclusivement du résultat de l'exercice (€ 91.069k).

La capitalisation boursière de la Financière de Tubize se situe à € 3.160.394k au 30 juin 2023 (44.512.598 actions à € 71,00) contre € 3.151.492k au 31 décembre 2022 (44.512.598 actions à € 70,8).

Le ratio de solvabilité (fonds propres en pourcentage du total de l'actif) a augmenté de 95,26% au 31 décembre 2022, à 97,43% au 30 juin 2023.

Emprunts bancaires

L'encours d'endettement bancaire a augmenté de € 47.800k au 31 décembre 2022, à € 47.900k au 30 juin 2023. L'évolution des lignes confirmées et de leurs utilisations au cours du 1^{er} semestre 2023 est reprise dans la note 1.6.2 relative aux emprunts bancaires. Le ratio calculant l'encours des dettes bancaires en pourcentage de la valeur boursière de la participation dans UCB a diminué de 0,94% au 31 décembre 2022, à 0,84% au 30 juin 2023. Ce ratio reste donc très bas et se situe largement en-dessous de la limite de 30% convenue avec les banquiers. La Société dispose de lignes de crédit d'un montant total de € 350 millions, dont € 302,1 millions non utilisés au 30 juin 2023.

Compte de résultats résumé

Comptes de résultats	Notes	30-06-23	30-06-22
Coût des ventes et prestations		993.317	785.861
Services et biens divers	1.6.4.	927.454	785.427
Autres charges d'exploitation		434	434
Charges d'exploitation non récurrentes		65.429	-
Bénéfice / Perte d'exploitation		(993.317)	(785.861)
Produits financiers		93.635.199	89.037.086
<i>Produits des immobilisations financières</i>		93.220.513	89.033.127
Autres produits financiers		2.513	12
Produits financiers non récurrents		412.173	3.947
Charges financières		1.572.439	978.161
<i>Charges financières récurrentes</i>		1.572.439	978.161
<i>Charges des dettes</i>	1.6.2.	1.524.000	650.574
Autres charges financières		48.439	327.587
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		91.069.443	87.273.064
Impôts sur le résultat	1.6.3.	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice		91.069.443	87.273.064
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		91.069.443	87.273.064

Les frais généraux, y compris les autres charges d'exploitation, passent de € 786k au 1^{er} semestre 2022 à € 928k au 1^{er} semestre 2023. Cette variation est principalement liée aux émoluments de l'adjointe au directeur, entrée en fonction en octobre 2022 (€ 120k).

Le dividende perçu d'UCB en 2023 afférent à l'exercice 2022 s'élève à € 93,22 millions (dividende brut de € 1,33 par action) contre € 89,03 millions (€ 1,30 par action) l'exercice précédent.

Les produits financiers non récurrents (€ 412k) se rapportent à la prise en résultat de la dette relative aux dividendes non encaissés liés aux droits d'attribution sans maître prescrits.

Les charges des dettes passent de € 651k au 1^{er} semestre 2022 à € 1.524k au 1^{er} semestre 2023, soit une augmentation de € 873k. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation de l'encours moyen sur la période suite aux nouveaux achats d'actions UCB ainsi qu'à l'augmentation des taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent. Le coût moyen de l'endettement a augmenté de 1,52% en 2022 à 3,37% au 1^{er} semestre 2023 à la suite de la hausse globale des taux d'intérêt en 2023.

Après l'application de la déduction des RDT (Revenus Définitivement Taxés) qui bénéficient, depuis la loi du 25 décembre 2017, d'une exonération à 100%, la Société n'a pas de base taxable à l'impôt des sociétés.

Le bénéfice de l'exercice passe de € 87.273k au 1^{er} semestre 2022 à € 91.069k au 1^{er} semestre 2023, soit une augmentation de € 3.796k ou de 4,35%.

1.5. Tableau des flux de trésorerie

€ 000	30-06-23	30-06-22
Rémunérations administrateurs & jetons de présence	(274)	(237)
Rémunération directeur et adjoint	(219)	(41)
Rémunération commissaire	(9)	(5)
Autres frais généraux	(450)	(480)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(952)	(762)
Dividendes reçus	93.221	89.033
Acquisition titres UCB	(51.953)	(94.466)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	41.267	(5.433)
Dividendes versés	(38.281)	(33.379)
Intérêts et commissions net	(1.557)	(501)
Tirages sur avances à terme fixe	100.000	25.000
Remboursements sur avances à terme fixe	(99.900)	-
Frais bancaires	(61)	(333)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(39.799)	(9.213)
Total des flux de trésorerie	516	(15.409)
Trésorerie et équivalents début de période	1.069	15.900
Trésorerie et équivalents fin de période	1.585	491

1.6. Notes

1.6.1. Placements et valeurs disponibles

€ 000	30-06-23	31-12-22
Dépôt à vue	585	1.069
Dépôt à terme	1.000	-
Total	1.585	1.069

Les placements et valeurs disponibles comprennent les dépôts à vue et les dépôts à terme (à 1 mois) qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.6.2. Emprunts bancaires

€ 000	30-06-23	31-12-22
Emprunts à taux flottant	(47.900)	(47.800)
Intérêts courus	(323)	(346)
Total	(48.223)	(48.146)

Les emprunts à taux flottant sont effectués sous la forme d'avances à terme fixe d'une durée de minimum 1 mois et de maximum 12 mois.

Situation des lignes de crédit

€ 000	30-06-23			31-12-22		
	Lignes confirmées	Tirages	Lignes disponibles	Lignes confirmées	Tirages	Lignes disponibles
BNP	200.000	24.300	175.700	200.000	25.000	175.000
Belfius	150.000	23.600	126.400	150.000	22.800	127.200
Total	350.000	47.900	302.100	350.000	47.800	302.200

La durée des deux lignes de crédit a été renégociée durant le 2^{ème} semestre 2022 : la ligne de € 150 millions a une durée initiale de 5 ans prorogeable chaque année, indéfiniment, et celle de € 200 millions a une durée initiale de 5 ans prorogeable de 2 fois un an. Les tirages s'effectuent sous forme d'avances à court terme (entre 1 et 12 mois) et sont renouvelables. Au 30 juin 2023, les lignes de crédits étaient utilisées à concurrence de € 47,9 millions.

Sûretés

Les emprunts sont garantis par un gage sur 2.249.614 actions UCB au 30 juin 2023. La valeur comptable des actions mises en gage s'élève à € 60,64 millions.

Engagements financiers

La Société doit respecter les engagements suivants:

- Les sûretés relatives aux lignes de crédit consistent en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 150% de l'encours des tirages.
- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB; au 30 juin 2023, le ratio se situait à 0,84%.

Charges des dettes

€ 000	30-06-23	30-06-22
Charges d'intérêts	(1.095)	(175)
Commissions de réservation	(429)	(476)
Total	(1.524)	(651)

Les charges d'intérêts sur emprunts bancaires passent de € 175k au 1^{er} semestre 2022 à € 1.095k au 1^{er} semestre 2023 compte tenu de l'augmentation l'encours moyen en 2023, et de la hausse des taux d'intérêt.

Les commissions de réservation sur la partie non utilisée des lignes de crédit confirmées se sont élevées à € 429k au 1^{er} semestre 2023 (€ 476k au 1^{er} semestre 2022). La commission de réservation s'élève à 0,30 % tant en 2023 qu'en 2022.

1.6.3. Impôts sur le résultat

Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	30-06-23	31-12-22
Bénéfice avant impôts	91.069	87.273
Taux d'imposition applicable	25,00%	25,00%
Impôts théoriques	22.767	21.818
Impact Dividendes non imposables (Régime RDT)	22.767	21.818
Impôts comptabilisés	-	-

1.6.4. Frais généraux

€ 000	30-06-23	30-06-22
Rémunérations des administrateurs	199	195
Jetons de présence	43	45
Rémunération du directeur et adjoint	222	98
Rémunération du commissaire	9	10
Prestataires de services	455	437
- Comptabilité	61	106
- Conseils (juridiques, fiscaux, financiers, assurances)	179	161
- Agent payeur	18	15
- Communication	40	-
- Euronext	33	32
- Euroclear	9	8
- FSMA	34	34
- Publicités financières	42	37
- Assurances	23	22
- Frais divers (poste, banque, déplacements, fournitures de bureau, ...)	16	23
Total	928	786

L'accroissement de 142k des frais généraux est principalement dû aux émoluments de l'adjointe au directeur, entrée en fonction en octobre 2022 (€ 120k) et aux frais relatifs au développement du nouveau rapport annuel qui s'élèvent à € 40k sur le premier semestre 2023.

1.6.5. Dividende

En mai 2023, la Société a encaissé le dividende afférent à l'exercice 2022 distribué par UCB (€ 93.221k) et a payé son propre dividende afférent à l'exercice 2022 (€ 38.281k).

2. Principaux risques et mesures de prévention

1. **Risque de concentration** – Ce risque résulte de la dépendance de la société à ses investissements. Le seul investissement de la Financière de Tubize étant sa participation dans UCB, la Financière de Tubize sera attentive à tout élément qui pourrait contraindre UCB à revoir sa politique de dividende. Le conseil de la Financière de Tubize se maintient informé des activités et de la gestion d'UCB au travers de ses représentants au conseil d'administration et au comité d'audit d'UCB.
2. **Risque de marché** – La Financière de Tubize est exposée au risque de fluctuation du cours du titre UCB. Ce risque est inhérent à l'activité de la société, qui s'inscrit dans le cadre d'une participation à long terme dans UCB. Il est monitoré pour s'assurer du maintien des engagements financiers pris dans le cadre des lignes de crédit.
3. **Risque de liquidité** – Ce risque résulte de l'incapacité d'une société à faire face à ses engagements financiers. Afin d'honorer ses obligations et de maintenir la capacité financière nécessaire à la mise en place de sa politique d'investissement dans sa participation, la Financière de Tubize a négocié des lignes de crédit pour un montant total de € 350 millions, dont € 150 millions pour une durée de 5 ans prorogable chaque année, et € 200 millions pour une durée de 5 ans prorogable de 2 fois un an. Ces lignes de crédit contiennent des engagements financiers, calculés deux fois par an, qui se situent largement dans les normes convenues avec les banquiers.
4. **Risque de taux d'intérêt** – Les fluctuations de taux d'intérêt peuvent avoir un effet sur les charges de la dette et le rendement de la trésorerie. La dette de la Financière de Tubize est levée à court terme (inférieure à un an) dans le cadre de ses lignes de crédit. Si la dette devait être levée à plus long terme, la Financière de Tubize pourrait mettre en place des instruments de couverture de cette dette. La trésorerie est placée à court terme et la Financière de Tubize exerce une veille permanente du marché afin de pouvoir s'adapter aux évolutions de contexte.
5. **Risque de contrepartie** Ce risque se manifeste quand une contrepartie bancaire manque à ses obligations dans le cadre d'opérations de dépôt, de couverture de risques financiers, d'opérations sur titres, et de tirages sur lignes de crédit, et amène de ce fait la Financière de Tubize à subir une perte financière. Les contreparties de la Financière de Tubize sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».
6. **Risque opérationnel** – Ce risque résulte de processus internes ou de systèmes qui seraient inadéquats ou défaillants, d'erreurs humaines ou encore d'événements extérieurs. La Société a mis en place des contrôles détaillés pour chaque processus significatif. La Société n'a pas de personnel. La responsabilité des dirigeants est couverte par une police d'assurance.
7. **Risque juridique** – Ce type de risque est lié à l'évolution du droit, qui peut entraîner une certaine insécurité juridique et des difficultés d'interprétation. Le conseil d'administration fait appel aux conseils de cabinets d'avocats spécialisés afin d'être au fait des évolutions du cadre législatif et réglementaire et d'émettre un avis d'expert sur tout sujet pertinent dans le cadre de la vie de la société.
8. **Risque de conformité** – Ce risque est associé à un non-respect de la réglementation. Le conseil d'administration fait régulièrement appel aux conseils d'experts en matières juridiques, fiscales et financières. La Société a élaboré un Dealing Code qui détermine des règles de conduites détaillées visant à prévenir tout abus de marché. Ces règles imposent certaines interdictions ainsi que des mesures préventives.
9. **Risque de réputation** – Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact que peut avoir une erreur de gestion sur l'image de la Société. La Société a mis en place une gouvernance d'entreprise comportant une gestion anticipative des risques, une écoute des parties prenantes et une communication transparente des événements significatifs.



3. Evènements post clôture

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture du premier semestre 2023.

4. Principales transactions entre parties liées

Les informations suivantes sont requises par l'arrêté royal du 14 novembre 2007 dans la mesure où elles peuvent, le cas échéant, avoir une incidence en cas de lancement d'une OPA sur la Société.

Structure de l'actionariat

La structure de l'actionariat de la Financière de Tubize telle qu'elle résulte (i) de la notification annuelle adressée conformément à l'article 74, §8 de la loi du 1er avril 2007 relative aux OPA, (ii) des notifications reçues par la Société en vertu de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, et (iii) des notifications effectuées en vertu du règlement relatif aux abus de marché par les dirigeants ou par des personnes étroitement liées à ceux-ci, et tenant compte de la répartition des droits de vote entre ceux détenus en concert et ceux détenus hors concert, se présente comme suit au 30 juin 2023 :

	En concert		Hors concert		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
FEJ SRL	8.525.014	19,15%	1.988.800	4,47%	10.513.814	23,62%
Daniel Janssen	5.881.677	13,21%	-	-	5.881.677	13,21%
Altaï Invest SA	4.969.795	11,16%	40.205	0,09%	5.010.000	11,26%
Barnfin SA	3.903.835	8,77%	-	-	3.903.835	8,77%
Jean van Rijckevorsel	11.744	0,03%	-	-	11.744	0,03%
Total des droits de vote détenus par les membres du concert	23.292.065	52,32%	2.029.005	4,56%	25.321.070	56,89%
Autres actionnaires	-	-	19.191.528	43,11%	19.191.528	43,11%
Total des droits de vote	23.292.065	52,29%	21.220.533	47,67%	44.512.598	100,00%

La SRL FEJ, Daniel Janssen, la SA Altaï Invest (contrôlée par Evelyn du Monceau), la SA Barnfin (contrôlée par Bridget van Rijckevorsel) et Jean van Rijckevorsel agissent de concert.

Les membres du concert et les membres de leur famille proche n'ont pas de relations directes ou indirectes avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d'actionnaire ou, le cas échéant, d'une représentation au conseil d'administration.

5. Composition et mode de fonctionnement du conseil d'administration

Composition et présence

Conformément aux statuts, le conseil d'administration comprend au moins trois membres. L'assemblée générale fixe le nombre d'administrateurs.

Le conseil est à présent composé de onze membres (huit représentants des actionnaires de référence et trois administrateurs indépendants).

Le conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an.

La nomination de BLTB SRL, représentée par Charles-Antoine Janssen comme administrateur a été confirmée à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2023 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Le mandat de Madame Evelyn du Monceau a été renouvelé à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2023 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Le mandat de AVO Management BV, représentée par Madame Annick Van Overstraeten a été renouvelé à l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2023 en qualité d'administrateur indépendant pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Personnes responsables et déclaration du conseil d'administration

Personnes responsables

Conseil d'administration

AVO Management BV représentée par Annick Van Overstraeten	Membre
Biofina SRL représentée par Fiona du Monceau	Membre
BLTB SRL représentée par Charles-Antoine Janssen	Membre
Eric Cornut	Membre
Evelyn du Monceau	Membre
EJ management SRL représentée par Edouard Janssen	Membre
Cynthia Favre d'Echallens	Membre
Nikita SRL représentée par Cyril Janssen	Membre
Praksis BV représentée par Bruno Holthof	Membre
Cédric van Rijckevorsel	Membre
Vauban NV représentée par Gaëtan Hannecart	Président

Président honoraire

Daniel Janssen

Commissaire

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL représentée par Christophe Colson.

Gestion journalière

ENRE SRL représentée par Eric Nys.

Déclaration du conseil d'administration

Nous déclarons qu'à notre connaissance:


- L'information financière intermédiaire résumée au 30 juin 2023 donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Financière de Tubize conformément aux normes comptables applicables.
- Le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle sur les événements importants et les principales transactions entre parties liées qui ont eu lieu pendant le premier semestre de l'exercice en cours et sur leur incidence sur l'information financière intermédiaire résumée au 30 juin 2023, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Bruxelles, le 28 juillet 2023

Le conseil d'administration



Gaëtan Hannecart,
Président du
conseil d'administration



Evelyn du Monceau,
Membre du
conseil d'administration